



SICTOM infos



Suivez-nous :



Service en charge
de la gestion
des déchets

NOUVEAUTÉS

Nouvelles filières en déchetterie...



Couettes et oreillers

En déchetterie, déposez-les dans le contenant dédié à la collecte de ces produits.

On y accepte les couettes, oreillers, traversins, coussins, sacs de couchage, surmatelas...

En clair, tous les articles rembourrés de literie et d'assise.

Une fois collectés, ils pourront être recyclés ou transformés en énergie.

Articles de sport et loisirs

Ils regroupent les équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air incluant les accessoires et les consommables.

Les activités concernées : cycles et mobilités, sports et loisirs nautiques, sports de glisse, loisirs extérieurs, équitation, sports de raquette, sports de ballon, équipements de protection individuelle, fitness et musculation, ...

Cette filière va se mettre en place dans nos déchetteries au cours de l'année 2023.



Plus de tri pour
valoriser toujours plus

Le réemploi c'est possible

Des zones de réemploi-réutilisation vont se mettre en place au sein des déchetteries.

L'objectif est de récupérer un maximum d'objets encore utilisables pour qu'ils puissent être réutilisés par une autre personne.

Nous travaillons actuellement sur l'implantation d'une recyclerie au cœur de notre territoire : lieu de rencontre où vous pourrez trouver des articles à tout petit prix.



Alors n'hésitez plus, si vous ne les utilisez plus,
déposez-les dans ces zones pour leur donner
une seconde vie avec quelqu'un d'autre !

Une forte augmentation de la TGAP décidée par l'Etat

Ce qu'on appelle la TGAP c'est une **Taxe Générale** qui s'applique aux **Activités Polluantes**.

Les 14 596 habitants du territoire du SICTOM produisent **7 358 tonnes de déchets soit 501 kg par habitant** (2021).

Parmi ces déchets, **1 550 tonnes ne sont pas réutilisables ou transformables** pour l'instant. Elles sont actuellement transportées vers le site de stockage de Coulonges-Thouarsais (79).

Le législateur, avec la Loi de Finances pour 2018, a décidé de mettre en place et sur plusieurs années, une augmentation du coût de la tonne collectée et stockée, passant de 18 à 30 € dès 2021. Pour les années suivantes, la TGAP poursuivra son augmentation pour finir à 65 € la tonne en 2025 en plus du coût de traitement (137,25 € la tonne en 2021).

Tri, traitement et valorisation

Trier ces déchets c'est bien, mais en produire moins c'est encore mieux !

Aujourd'hui, nous payons nos prestataires pour assurer les missions de tri, traitement et valorisation. Comme dans tous les autres domaines, il y a des coûts supplémentaires : investissement dans des équipements, coût de traitement en augmentation, sur-tri... Cela ne facilite pas l'équilibre du budget.

Une baisse de la qualité du tri

Depuis la crise sanitaire du COVID-19, nous constatons un relâchement du tri par les habitants, entraînant un taux de refus bien plus important que les années précédentes (**nous sommes passés d'un taux de refus à 28% en 2019 contre 44% en 2021**). Ces refus de tri ont un coût de traitement à la tonne important, il est donc nécessaire d'améliorer la qualité du tri.

Pour information, sur 43 kg d'emballages ménagers collectés par habitant en 2021, 25 kg représentent des refus de tri.

Une hausse du prix du carburant

Le premier chamboulement concerne le transport, avec la pénurie de chauffeurs routiers, s'ajoute une hausse considérable des carburants. Prix du baril, fiscalité écologique et alignement du tarif du gasoil sur celui de l'essence renchérissent les frais de transports.

Des investissements rendus indispensables par la législation

Ces opérations concernent la **sécurisation et la mise aux normes des déchetteries, du quai de transfert** pour les emballages ménagers mais aussi **l'obligation de réduire fortement le volume des déchets stockés et de recycler tout ce qui peut l'être**.

Avant d'acheter, pensons à ce que nous allons jeter !
Adoptons des gestes éco-responsables

Composter c'est à notre portée !

À partir du **1^{er} janvier 2024**, chaque citoyen **devra trier ses biodéchets** (déchets de cuisine, de table et déchets verts). Pour cela quoi de mieux que de les composter ?



Compostage Individuel*

Compostage partagé



* Demandez votre composteur, c'est gratuit !

C'est quoi ?



Le SICTOM envoie une facture trimestrielle à ses usagers qui dépend du nombre de personnes dans le foyer et de l'utilisation du service.



On les surnomme aussi « OM » dans le jargon des déchets ou « OMR » = Ordures Ménagères Résiduelles, c'est-à-dire, celles qui restent et ne peuvent pas aller ailleurs que dans le sac noir.



Vos déchets d'ordures ménagères et d'emballages sont collectés en porte à porte, une semaine sur deux. Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire, dans les colonnes de tri. Les autres déchets sont à apporter à la déchetterie muni de votre badge d'accès.



C'est le principe du « pollueur-payeur », la grille tarifaire prévoit un tarif à la levée du bac ordures ménagères, alors autant le sortir quand il est plein. La grille tarifaire est votée chaque année en Conseil Communautaire.

C'est quand ?

Facturation en avril	Facturation en juillet	Facturation en octobre	Facturation en janvier
1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre

Facturation d'un trimestre le mois suivant

Quels sont les impacts ?

Maîtriser notre budget...

Les tournées de collecte sont assurées par une benne robotisée à chargement latéral (= 1 agent à bord) et une autre à chargement arrière (pour les rues les plus étroites.)

On note aussi une hausse des coûts globaux des déchets liée à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et à l'augmentation du carburant.

Réduire mes déchets...

En 2021, les « OMR » représentaient 124 kg/hab contre 152 kg/hab en 2018 : une baisse significative !

Toutefois, il reste encore 40 % de déchets à l'intérieur de chaque bac qui pourraient être valorisés.

En adoptant les bons gestes du tri, je fais un geste pour la planète mais aussi pour mon portefeuille.

Payer en fonction de mon utilisation...

Avec la mise en place de la tarification incitative, je paie en fonction du nombre de levée de mon bac à ordures ménagères. Les levées de mon bac jaune à emballages ménagers sont gratuites.



Plus je trie, moins je remplis mon bac " OM " et moins ma facture augmente

Comment faire pour obtenir un composteur ?

Formulez votre demande par mail ou remplissez la fiche disponible sur le site internet rubrique « vivre et habiter » puis « gestion des déchets et enfin « foire aux questions ».



Où trouver les colonnes de tri les plus proche de mon domicile ?

Vous pourrez trouver les points de collecte sur le site internet rubrique « gestion des déchets » puis « tri des déchets ».



Est-ce que la collecte des encombrants sur appel fonctionne ?

Ce service n'est pas assuré par le SICTOM mais vous pouvez vous rapprocher d'un prestataire privé autour de chez vous.

J'ai un doute sur le tri de mes déchets, où puis-je me renseigner ?

Contactez-nous ou rendez-vous sur l'application « guide du tri » et vous obtiendrez les réponses à vos questions.

Je n'ai plus de passage sur mon badge d'accès déchetterie, comment faire ?

Appelez-nous et nous vous rajouterons 5 passages supplémentaires gratuitement.



A quel moment dois-je sortir mon bac pour qu'il soit collecté ?



Il est impératif de sortir votre bac la veille au soir de votre jour de collecte. Les tournées de ramassage commencent en milieu de nuit.

Comment mettre mon bac à la collecte ?

Si vous êtes collecté le mercredi, il faudra mettre la poignée de votre bac côté route. En revanche si vous êtes collecté le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, il faudra mettre la poignée de votre bac côté mur/haie/fossé...

Je souhaite la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de mes factures, comment faire ?

C'est un prélèvement qui sera trimestriel, si vous souhaitez le mettre en place pour le règlement de vos prochaines factures, contactez-nous et nous vous enverrons un formulaire à compléter, signer et à nous retourner accompagné d'un RIB.

Les couches génèrent beaucoup de déchets, comment faire ?

Pour vos enfants, vous pouvez utiliser des couches lavables !

Le nombre de personnes dans mon foyer a changé, qui dois-je prévenir ?

Contactez-nous par téléphone ou par mail pour nous signaler tout changement au sein de votre foyer (dans un délai maximum de 2 mois) avant la prochaine période de facturation.

Quels sont les déchets acceptés en déchetterie ?

Vous pouvez retrouver la liste sur le site internet rubrique « vivre et habiter » puis « gestions des déchets » et « déchetteries ».

On va payer plus cher, les dépôts sauvages vont exploser

Ces incivilités existent déjà. Toutefois, de par l'action conjointe des maires et de la Communauté de Communes, ces gestes inciviques seront rapidement enrayerés, grâce à une surveillance accrue.

Contact

🏠 20 rue de l'Épargne - 79160 Coulonges-sur-L'Autize - 05 49 06 81 45

@ service.orduresmenageres@valdegatine.fr

📱 Suivez-nous : Communauté de Communes Val de Gâtine - www.valdegatine.fr